



COMMUNE DE FRAGNES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
05/02/2013

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 05 Février 2013 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : BAILLY Corinne, CHANUSSOT Marie-Annick, DECHAUME Agnès, FICHOT Dominique, NOTTIN Christine, PARIS Fabienne, PASCAL Laurent, PION Bernard, STAPHANE Cyril.
Excusé(s) avec pouvoir : GAUDRAY Alain à GONNOT Gilles,
REGNAULT Jérôme à PASCAL Laurent.
Excusé(s) sans pouvoir : PENNETIER Bernard.
Secrétaire de séance : FICHOT Dominique.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 13/12/2012

1. Projet d'aménagement du centre de loisirs, de la garderie et du restaurant scolaire :

- **Délégation du conseil municipal au maire pour la signature du marché complémentaire de mission de maîtrise d'œuvre et validation de l'avant-projet définitif**

M. le maire nous fait part de son souhait de reporter la décision de valider l'avant-projet définitif en raison du surcôt dû en grande partie à la disposition constructive. Bernard Pion complète en décrivant les solutions retenues pour l'autre point d'achoppement financier : le chauffage et les critères à prendre en compte dans la solution future : satisfaction des usagers sur le confort actuel, en partie due à la programmation souple depuis la mairie, conservation des équipements de chauffage très récents et donnant satisfaction en tous points. Il rappelle également les avantages / inconvénients des deux grands principes en concurrence : chauffe par circulation d'eau ou par convecteurs électriques.

Une réunion se tiendra jeudi 7 février, à l'issue de laquelle les éléments permettront définitivement de se positionner sur la question, Gilles Gonnot demande de repousser au prochain conseil (5 mars) pour valider cet avant-projet.

- **Demande de subvention exceptionnelle de l'état (1^{ère} tranche)**

Dans le cadre des travaux de réaménagement du centre de loisirs, garderie et restaurant scolaire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de financement du projet par l'attribution exceptionnelle d'une subvention de l'Etat.

Il propose de présenter la première tranche du projet qui consiste en l'extension du restaurant scolaire par la construction d'un nouveau bâtiment en ossature bois.

Montant du projet – 1^{ère} tranche : 388 840 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention exceptionnelle de l'Etat pour le financement des travaux de réaménagement du centre de loisirs, garderie et restaurant scolaire – 1^{ère} tranche.

2. Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Val de Bourgogne aux communes d'Allerey-sur-Saône et Chaudenay

Vu le rapport exposé par Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012331-0014 portant projet d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Chalon Val-de-Bourgogne,

Vu l'avis favorable de la CDCI en date du 21 septembre 2012,

Considérant que chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération Chalon Val-de-Bourgogne doit se prononcer, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de l'arrêté préfectoral, sur le projet d'extension de périmètre dans les conditions de majorité requises pour la modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Chalon Val-de-Bourgogne aux communes d'ALLEREY-SUR-SAONE et de CHAUDENAY au 1er Janvier 2014.

3. Enquête publique : demande de modification d'exploitation de la Société CURCHAL

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le dossier relatif à la demande de modification de l'autorisation d'exploiter la chaufferie Est située sur le territoire de Chalon-sur-Saône, rue des Frères Lumière présentée par la Société CURCHAL, 16 boulevard de la République à Chalon-sur-Saône.

Une enquête publique se déroule du lundi 14 janvier au lundi 18 février 2013 inclus, durant laquelle toutes observations peuvent être consignées sur un registre tenu en Mairie de CHALON-SUR-SAONE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de la Société CURCHAL.

4. Projet de desserte du parc industriel Saôneor : avis sur la concertation complémentaire

Dans le cadre de la desserte du parc industriel SAONEOR (anciennement dénommé Zone Industrielle Nord), un projet de liaison directe entre l'autoroute A6 et l'entrée du site a été élaboré puis a fait l'objet, conformément à l'article 300-2 du Code de l'Urbanisme, d'un premier acte de concertation en décembre 2007.

A cette époque, deux projets avaient été présentés et soumis à cette procédure. Le recueil des avis de la population a été achevé mais le bilan de cette concertation n'a jamais été réalisé.

Du fait de l'importance de ce parc pour le devenir de l'agglomération chalonnaise dans un contexte économique difficile, il convient aujourd'hui de relancer ce projet.

A cette fin, le Département prévoit une nouvelle concertation, complémentaire de la précédente. La commission permanente du Conseil Général en a validé le principe par délibération en date du 13 juillet 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, l'avis des communes est sollicité sur les modalités de mise en œuvre de concertation complémentaire rappelées ci-après :

- Période de concertation fixée à une durée d'un mois au cours du second semestre 2012 ou tout début 2013 ;

- Affichage d'un panneau de présentation du projet dans les mairies de Chalon-sur-Saône, Champforgeuil, Fragnes, La Loyère, Crissey, Fontaines, Virey-le-Grand et Lessard-le-National pendant cette période ;
- Mise à disposition d'un dépliant présentant l'historique, la procédure et le projet dans ces mêmes lieux ;
- Ouverture d'un registre par mairie et réception de courriers pour inclusion dans ce même registre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable aux modalités de mise en œuvre de la période de concertation complémentaire dans le cadre du projet de création d'une desserte directe du parc industriel SAONEOR.

5. Réforme des rythmes scolaires : proposition de report à la rentrée 2014/2015

A la suite des réponses du questionnaire distribués aux parents d'élèves, des entretiens avec les enseignants, l'inspection académique et les parents d'élèves et devant le consensus qui s'en dégage ; à l'écoute également des prises de position des mairies alentours et au sein du Grand Chalon, Gilles Gonnot après avoir fait lecture de l'analyse du questionnaire, demande au conseil municipal, de repousser l'entrée dans la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Décision prise à l'unanimité

6. Demandes de subventions 2013 :

Monsieur FICHOT soumet à l'Assemblée les demandes de subventions présentées par diverses associations.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les demandes, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

Associations Extérieures

Associations	Montant
CFA-BTP Autun 71	50 €
CIFA Lameloise Mercurey	100 €
CFA La Noue Dijon Longvic	50 €
CFA Saint-Marcel	50 €

Associations Communales

Associations	Montant
Ecole de Musique (pour le 1 ^{er} semestre 2013)	20 000 €
A.L.D.N.	2 000 €
La LOUVIERE - Chasse	382 €

Questions des associations :

Lorsqu'une salle est demandée par une association et que celle-ci est cédée gratuitement par la municipalité, une autre association ne peut pas en bénéficier en même temps. L'association demandeuse est responsable de la salle pendant tout le week-end.

A la demande du Grand Chalon et de la commune, l'association Loup Kid prend en charge l'organisation du carnaband show. Le conseil décide à l'unanimité d'apporter son soutien financier à l'association le cas échéant.

7. Autorisation d'engagement de crédits d'investissements 2013

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'engager et de mandater certaines dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget 2013, pour éviter de bloquer des chantiers en cours.

L'autorisation est proposée dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice 2012, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Les crédits effectivement engagés sur la base de cette autorisation seront obligatoirement repris au Budget 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget 2013, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice 2012.

8. Centre de Loisirs de Crissey : participation communale pour l'année 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de reconduire pour l'année 2013, sa participation financière
aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Crissey.

- Fixe la participation de la commune à 2.50 € par demi-journée et par enfant dont les parents sont domiciliés dans la commune.

9. Ressources humaines :

- **Modification du temps hebdomadaire de l'assistant principal de conservation du patrimoine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de l'assistant principal de conservation du patrimoine, actuellement en poste à la bibliothèque, de modifier son temps de travail hebdomadaire de 17 h 30 à 30 heures hebdomadaires.

Il rappelle que le temps hebdomadaire initial de ce poste était effectivement de 30 h et propose, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, d'accepter la demande de cet agent au 1^{er} mai 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- **Dispositif des contrats d'avenir : Création d'un emploi au service technique**

Fabienne PARIS, Adjointe chargée du personnel, présente les dispositions des contrats d'avenir applicables depuis le 01/11/2012.

Ce nouveau dispositif s'adresse aux jeunes de 18-25 ans, pas ou peu qualifiés, en recherche d'emploi depuis plus de 12 mois.

Il s'agit d'un contrat unique d'insertion d'une durée de 36 mois, à temps complet, rémunéré au SMIC avec un taux de prise en charge de 75% du smic brut pour les CUI-CAE.

L'aide de l'état est accordée pour la durée du contrat, soit pour une durée maximale de 36 mois.

Monsieur le Maire fait part du manque de personnel à prévoir au sein du service technique suite aux absences pour congés de maternité et maladie.

Il propose de recruter un emploi d'avenir, spécialisé en espaces verts, afin d'apporter un renfort devenu nécessaire au service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide de créer un emploi d'avenir au sein des services techniques.

10. **Demande d'admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'admission en non-valeur des produits suivants :

Objet	Titres	Montant
Location Grande Salle Bicentenaire 28 et 29 avril 2012	N° 149/2012	115 €

1. Questions diverses

Gilles Gonnot :

- Le grand chalon propose plusieurs groupements de commande :
 - a) Défibrillateur : recensement des besoins des communes susceptibles d'acquérir un défibrillateur : unanimité du conseil à participer à cet achat groupé pour un défibrillateur avec maintenance. Le défibrillateur sera installé vers la salle du bicentenaire (lieu précis à définir). On estime à 1600€HT le cout d'un appareil via la mutualisation au lieu de 2000€HT.
 - b) Système de désenfumage : Proposition d'une commande groupée de contrats de maintenance pour système de désenfumage - contrat d'un an renouvelable 3 fois (250€HT/an). Décision est prise à l'unanimité de s'engager sur ce groupement de commande.
 - c) Formation PSC1 : Le grand chalon propose d'organiser cette formation sur la commune à destination prioritairement aux fragnois mais également ouverte aux extérieurs. Un avis sera distribué dans les boîtes pour recenser les personnes susceptibles d'être intéressées. Des dates de stage seront ensuite communiquées par le Grand Chalon en fonction de la disponibilité des intervenants. Le coût restant à payer pour les bénéficiaires est de 6€50 par personne.
- La réunion de réception officielle des travaux de la rue du gros buisson se tiendra le 14 février à 11h30.
- Le personnel communal remercie le conseil municipal pour sa décision de participer à la garantie prévoyance de la MNT
- Lecture d'un courrier d'un couple Fragnois à propos du mariage pour tous.

Agnès Dechaume :

- Le concert du 15 mars aura bien lieu.
- Une action de formation a eu lieu auprès du personnel de garderie et de cuisine, en vue de préparer un exercice d'évacuation incendie. Les deux plans d'évacuation seront rafraichis et porteront clairement mention du point de rassemblement. Celui-ci sera matérialisé par un panneau.

Laurent Pascal :

- Il est proposé de modifier le règlement des locations de salles communales pour faire apparaître l'impossibilité de prétendre au tarif de location réservé aux habitants de Fragnes par toutes personnes ne payant pas ses impôts locaux sur la commune.

Corinne Bailly :

- Suite à la réunion publique de la société LOGIVIE, une visite des maisons dépendant de cette société a été organisée dans quasiment tout le lotissement. La société a fait preuve d'efficacité en la matière.

Bernard Pion :

- L'association des croqueurs de pommes organise un cours de taille d'arbres fruitiers le 23 février prochain dans le verger communal. Un avis sera donné en ce sens dans les boites aux lettres.
La réunion de la commission fleurissement se tiendra le lundi 11 février à 18h.

Fin de séance 23 h 18